



ÉCOLE DE  
ISSOIRE  
**MUSIQUE**

TARIFS

2017-18

2017-18

# TARIFS (applicables dès sept. 2017)

## ÉCOLE DE MUSIQUE

### DOMICILIATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Jeunes de moins de 25 ans et demandeur d'emploi	MINI	MULTIPLICATEUR	MAXI
COURS COLLECTIFS	40 € (jusqu'à un QF de 352)	11,50 %	80 € (à partir d'un QF de 962)
COURS COLLECTIFS + instrument individuel	150 € (jusqu'à un QF de 537)	28 %	450 € (à partir d'un QF de 1 606)
+ instrument suppl.	tarif unique : 165 €		
ADULTES	MINI		MAXI
COURS COLLECTIFS	65 € (jusqu'à un QF de 354)	18,50 %	80 € (à partir d'un QF de 962)
COURS COLLECTIFS + instrument individuel	175 € (jusqu'à un QF de 566)	31 %	475 € (à partir d'un QF de 1 531)
+ instrument suppl.	tarif unique : 165 €		

Pour les usagers domiciliés sur le territoire de l'agglo, les tarifs dépendent du quotient familial (QF) soit établi par l'organisme servant les prestations familiales dont ils relèvent (CAF, MSA, ...), soit calculé à partir du dernier revenu fiscal de référence connu (quotient familial = revenu fiscal de référence / (nombre de parts x 12)). **A défaut de présentation d'un justificatif, le tarif appliqué est le tarif maximum.**

### DOMICILIATION EXTÉRIEURE À AGGLO PAYS D'ISSOIRE : les tarifs de sont pas modulés en fonction du quotient familial

JEUNES ET ADULTES	TARIF UNIQUE
COURS COLLECTIFS	120 €
COURS COLLECTIFS + instrument individuel	550 €
+ instrument supplémentaire	165 €

**Aides financières :** Le Centre Communal d'Action Sociale d'Issoire (CCAS) propose des aides financières aux familles Issoiriennes pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux cours de musique (se renseigner à l'accueil de l'école de musique).

**Orchestres :** La participation aux orchestres et ensembles de l'École de Musique est gratuite. Les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie et participant aux activités de ce dernier bénéficient d'une réduction de 50% sur leurs frais de scolarité. Si l'élève pratique 2 instruments, la réduction s'applique uniquement sur l'instrument pratiqué à l'Harmonie.

**Prêt d'instrument :** L'école de musique prête gratuitement un instrument de musique la 1ère année d'inscription, selon les disponibilités des instruments. Un chèque de caution de 200 € est demandé à l'inscription et la famille s'engage à faire réviser l'instrument, à ses frais, par un réparateur agréé par l'école de musique.